



## Les signes de qualité présents en élevage et en arboriculture

*En région Centre à peine 2 200 exploitations, soit 9 %, sont engagées dans une démarche de qualité (tous signes confondus et hors vin). C'est un score nettement inférieur à la moyenne métropolitaine, qui compte 20 % des unités dans ce cas.*

*Signe de qualité et produit sont fortement liés, en raison de la nature même de la démarche : certains valorisent plutôt le mode de production, d'autres la localisation géographique. Il en résulte que les produits visés sont sensiblement différents.*

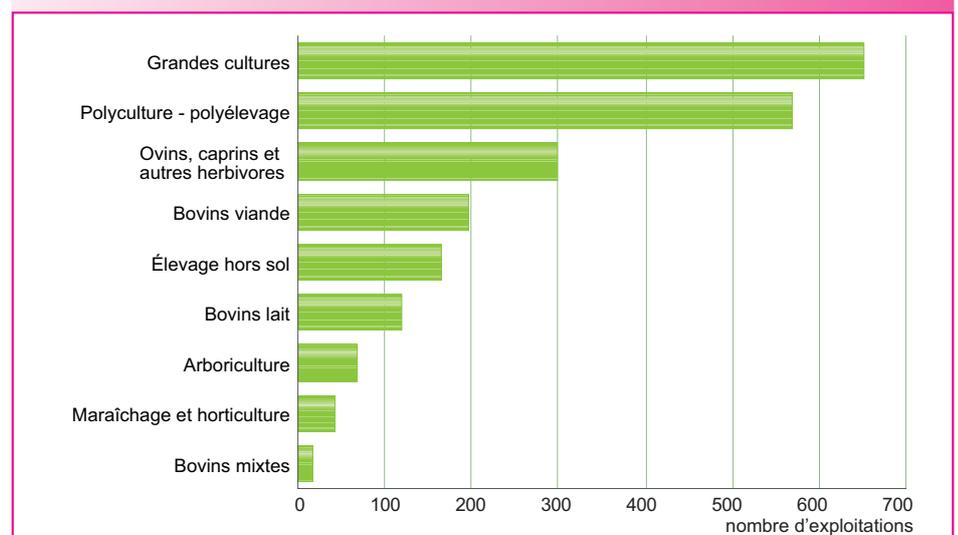
*Les exploitations adoptant cette démarche ont globalement une SAU supérieure à la moyenne, elles emploient également plus de main-d'œuvre. En outre, leurs responsables sont plus jeunes.*

## Une production sous signes de qualité très présente en polyculture-polyélevage

La production sous signe de qualité suit logiquement la structure de la production régionale. Ainsi dans le Centre, les exploitations de céréales et/ou autres grandes cultures comptent pour 30 % des 2 200 unités engagées dans une

démarche qualité. Plus d'un quart sont orientées polyculture - polyélevage. Les exploitations spécialisées dans les produits animaux sont moins nombreuses, mais leur part dans l'otex est forte.

Exploitations produisant sous signe de qualité par OTEX



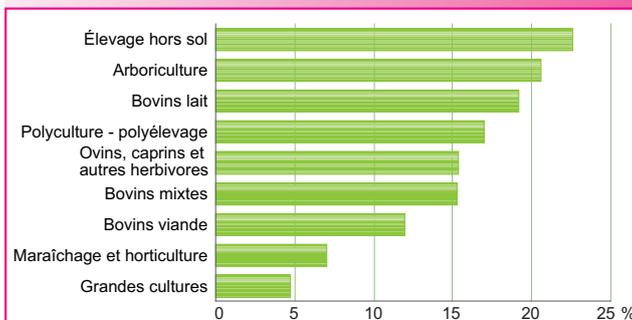
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Plus d'une exploitation arboricole et en élevage hors sol sur cinq produit sous signe de qualité

Plus fortement présentes en signe de qualité, les exploitations orientées arboriculture, bovins lait ou encore élevage hors-sol sont environ 20 % de leur orientation à répondre à un engagement qualité. Elles rejoignent ainsi la moyenne de l'ensemble des exploitations en métropole où 20 % des exploitations sont engagées dans une démarche de production sous signe de qualité.

Les exploitations spécialisées en céréales-grandes cultures sont les moins représentées dans l'ensemble de leur spécialité. A peine 5 % d'entre elles produisent sous signe de qualité.

Part des exploitations engagées dans une démarche qualité par OTEX



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### A chaque signe son produit

Productions sous signes de qualité

nombre d'exploitations	AOC et AOP	IGP	Label rouge	CCP	Autres
Grandes cultures	0	0	29	126	602
Légumes	s	7	22	70	108
Fruits	0	0	0	23	69
Bovins	4	4	154	118	448
Ovins, caprins	130	s	19	58	93
Porcins	0	3	8	35	64
Lait, produits laitiers	308	0	s	49	148
Volailles	s	s	188	43	57
Autres	3	0	4	23	52

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Le cahier des charges propre à un signe de qualité induit une inclinaison plus ou moins forte d'un produit vers un signe.

Par exemple, l'appellation d'origine contrôlée, ou protégée, avec une forte connotation relative à la zone géographique, va plutôt valoriser les productions localisées sur un territoire restreint, fortement associé à l'identité « locale » de la production.

Le label rouge associé à la qualité convergera vers des produits qui ont en commun une qualité supérieure au « standard ».

La certification de conformité produit (CCP) est attachée à des caractéristiques d'élaboration qui se démarquent du produit courant.

C'est ainsi que dans la région Centre, plus de 300 exploitations affichent un produit laitier AOC. En l'occurrence, il s'agit majoritairement de fromages de chèvre. Le label rouge s'attache plutôt aux volailles et aux bovins. La certification de conformité produit est moins présente et concerne plutôt les grandes cultures et les bovins.

### Les signes de qualité sont produits dans des exploitations avec une SAU plus grande

Avec 134 hectares, la SAU moyenne des exploitations engagées dans une démarche qualité dépasse de 40 hectares la SAU moyenne régionale (94 ha).

C'est vrai dans toutes les orientations. Les prescriptions des cahiers des charges relatifs aux signes de qualité et les contrôles qui en découlent rendent la mise en place de la démarche contraignante. Les exploitants ont donc intérêt à gagner en productivité par l'accroissement de la surface de production. C'est d'autant moins facile que les démarches concernent souvent des produits de niche, que ce soit en matière

de zone géographique ou en terme d'écoulement de la production : le produit est plus cher, et donc pas nécessairement sous la pression d'une demande dynamique.

Par ailleurs, la liste des appellations et des labels de distribution s'allonge, tout comme la liste des produits, ce qui contribue à élargir le choix du consommateur.

hectare	SAU moyenne des exploitations	
	Sous signe de qualité	Ensemble
Grandes cultures	168	114
Bovins lait, élevage et viande combinés	161	110
Polyculture et polyélevage	153	114
Bovins élevage et viande	145	99
Bovins lait	114	104
Élevage hors sol	100	68
Ovins, caprins et autres herbivores	76	30
Cultures fruitières et autres cultures permanentes	45	24
Maraîchage et horticulture	37	16
Toutes orientations	134	94

## La qualité accroît le besoin de main-d'œuvre

nombre moyen d'UTA	Exploitations engagées dans une démarche qualité	Ensemble des exploitations
UTA familiales	1,5	1,0
<i>Dont UTA Chefs et coexploitants</i>	1,3	0,9
UTA Salariés permanents, saisonniers et ETA	1,1	0,5
<i>Dont UTA Salariés permanents et ETA</i>	0,7	0,4
<b>UTA totales</b>	<b>2,6</b>	<b>1,5</b>

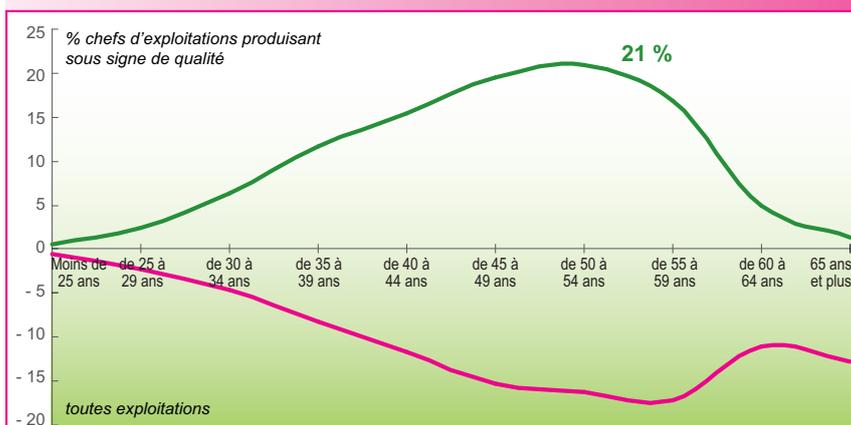
Une exploitation engagée dans une démarche qualité emploie en moyenne 2,6 UTA contre 1,5 pour l'ensemble des exploitations. Si une part de cet écart s'explique par le fait que les exploitations sont plus grandes, il n'en demeure pas moins que le recours au salariat est sensiblement plus élevé. En effet, les contraintes des cahiers des charges imposent des tâches de production et de gestion en lien avec la réglementation du signe de qualité plus importantes que dans les autres exploitations. Pour réaliser pleinement une production de qualité, les chefs d'exploitation sont amenés à confier un volume de travail plus important à des salariés permanents et des saisonniers.

## Plus jeunes que la moyenne des exploitants

Les exploitants engagés dans une démarche de qualité sont globalement plus jeunes que l'ensemble de leurs collègues. Avec 48 ans en moyenne, ils ont quatre ans de moins. Ils sont 22 % à ne pas dépasser 40 ans en 2010, alors que globalement ils ne sont que 16 %.

Par ailleurs, ils sont 6 % à fêter leurs soixantième anniversaire en activité, pour 24 % pour l'ensemble de leurs collègues.

### Les chefs d'exploitation par tranche d'âge en 2010

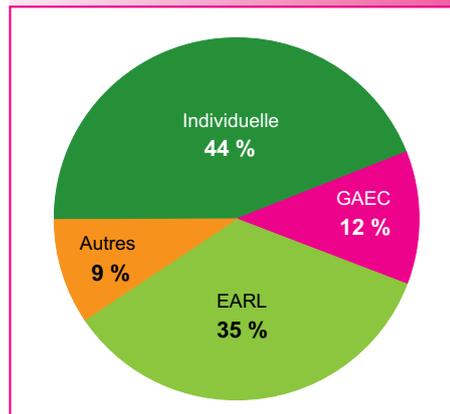


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

note de lecture :

21 % des chefs d'exploitation produisant sous signe de qualité ont entre 50 et 54 ans en 2010

### Statut des exploitations ayant au moins un signe de qualité



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Des exploitants qui limitent le risque

Les exploitations sous signe de qualité sont moins souvent des exploitations individuelles que l'ensemble des unités. Même si c'est le statut qui domine, il ne rassemble que 44 % d'entre elles. Pour l'ensemble des exploitations, c'est 64 %. Corollaire, les EARL et les GAEC sont plus fréquents : plus d'un tiers des unités engagées dans

la qualité ont constitué une EARL, et 12 % sont groupées dans un GAEC.

Ces formes présentent l'avantage de faciliter l'accès à la main-d'œuvre salariée en limitant les coûts. Elles favorisent également la protection sociale du chef d'exploitation et de ses biens face aux aléas.

### Définitions

#### Champ de l'étude :

Ensemble des exploitations de la région Centre recensées en 2010, ayant déclaré produire un produit ou plus sous signe de qualité, hors viticulture et hors agriculture biologique. Une même unité peut prétendre à plusieurs productions sous signes de qualité différents.

#### L'appellation d'origine contrôlée :

Elle se rapporte à un produit pour lequel toutes les étapes de fabrication, de la production à l'élaboration, sont réalisées suivant un savoir-faire reconnu, dans une même zone géographique, qui donne au produit ses caractéristiques. C'est l'équivalent de l'AOP au niveau européen. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.

#### Indication géographique protégée :

Elle est attribuée à un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se réalise sa produc-

tion ou sa transformation, selon des conditions bien déterminées. Il protège le nom du produit dans l'ensemble des pays de l'Union européenne.

#### Le Label rouge :

C'est un signe français qui désigne les produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux autres produits similaires.

#### La certification de conformité produit (CCP) :

Elle atteste qu'une denrée alimentaire est conforme à des règles spécifiques et à des caractéristiques préalablement fixées, qui la distinguent du produit courant. Les CCP sont enregistrées auprès du ministère en charge de l'agriculture et publiées au Journal officiel.

L'ensemble des « autres démarches » regroupe les mentions valorisantes officielles (produit fermier, produit de pays, haute valeur environnementale...) et diverses marques collectives.

## Méthodologie du recensement agricole 2010

#### Le recensement agricole s'est déroulé de fin 2010 à début 2011.

Les résultats portent sur la campagne 2009 - 2010. Les recensements précédents avaient eu lieu en 2000, 1988, 1979, 1970. C'est l'une des plus importantes opérations statistiques du ministère en charge de l'agriculture.

La confidentialité des données recueillies par le recensement agricole est assurée par la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique. Toute personne participant au recensement agricole est tenue au secret professionnel. Les informations individuelles recueillies ne sont connues que des statisticiens et ne sont transmises à aucun autre service de l'État. Elles ne seront diffusées que sous forme agrégée.

#### Qui a été recensé ?

Toutes les exploitations agricoles situées en métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint Barthélemy sont concernées.

L'exploitation agricole remplit trois critères : avoir une activité agricole et une gestion courante indépendante ; atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

#### La collecte sur le terrain

Le recensement agricole a été organisé par les services statistiques du ministère en charge de l'agriculture. La réalisation s'est effectuée à l'échelon régional par les services statistiques des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

#### Quelles données sont recueillies ?

Quelques 700 données relevant de grandes thématiques sont recueillies : les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, les modes de protection des cultures, l'équipement des exploitations, la diversification des activités, l'emploi salarié, l'emploi familial et le niveau de formation de l'exploitant, la gestion de l'exploitation, etc.

En revanche, le recensement agricole ne collecte pas les données financières des exploitations.

Le recensement agricole offre ainsi un portrait instantané et détaillé de l'agriculture. Il permet des comparaisons au niveau le plus fin, jusqu'à la commune. Il s'intéresse également aux plus petites exploitations.